L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI 24 JUILLET 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

[Séance du 22 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Janneville, F. Tujague, G. Mossel, J. DelPorto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils doivent être écrits aussi lisiblement que possible sur papier écolier régié, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le *recto et les lignes :* ils ne doivent pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppecachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le dessus manuscrits concernés devront porter les dates les époques-remises de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats et mis proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître son devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes :

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes :

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire devront être adressées au secrétaire, P. O. Box 1994.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

SOURCES DE BLADON.—Ces sources réputées, qu'on a surnommées le Vichy d'Amérique, ont commencé à recevoir des visiteurs depuis le 1er mai. Indépendamment des propriétés médicales de l'eau de Bladon, qui sont un avantage presque unique pour les personnes malades, l'hôtel de MM. Comer & Co. offre l'attrait d'une des plus agréables résidences d'été qu'on puisse désirer. Le site est joli et l'endroit d'une salubrité exceptionnelle. Il n'y a jamais eu à Bladon un seul cas de fièvre jaune, même quand l'épidémie sévissait dans tout le Sud. Les eaux de Bladon sont recommandées par les meilleurs médecins de la Nouvelle-Orléans. Le prix de la pension est modéré et le voyage ne coûte que $17 pour l'aller et le retour. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Loi sur le revenu interne de 1879

Chaque 11.—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, devront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en devront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane dans le but de lui apposer qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des États-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, aben on vendiera en gros de la liqueur, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Chaque 12.—Toute personne qui videra ou mettra en état de vider le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit et devra, ouvra au même moment effacer, oblitérer ou détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité des règlements établis par le Revenu Interne; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, et des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ait été enlevé n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé, par tout officier du revenu interne ou toutes les pénalités de la section 3224 des statuts révisés des États-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés, dont les marques ou timbres n'auront pas été effacés ou détruits, seront encourues.

Si une personne achète un fût, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura été servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne achète ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des États-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $300 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, employé ou trouvé en sa possession.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS OFFICIEL.

Le vicomte PAUL D'ARSAC, Consul de France, invite les Français résidant dans l'étendue de son consulat, composé de la Nouvelle-Louisiane, l'Alabama, le Mississippi, le Texas et l'Arkansas) à se rendre auprès de lui, dans le délai maximum accordé par la loi, à l'effet de faire inscrire leur nom sur la liste électorale de leur commune ou ville, afin de pouvoir exercer le droit d'élire un conseiller pour la circonscription.

Le but du Consul est de pouvoir obtenir directement des informations sur les Français résidant dans son ressort et de leur expédier celles qui les intéressent.

Nouvelle-Orléans, ce 23 juin 1879.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ARSAC.

23juin—1m

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Cherokee, Yorkville, Ala., arrivant journellement par vapeurs de fer, et à vendre en lots ou parcelles au magasin, ou par bateau de cette ville.

JOHN McCAFFERTY,
Tuel—3m No 36 rue Poydras.

LIME WOOD HOUSE. CEDAR WOOD

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS de gros en
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Dépôt exclusif de Produits de Bordeaux
Aux magasins blancs,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
Téléph 22—1 m Ce Octobre

F. REMY.

Marchand de Meubles
Ouvert
130.....Entre St-Louis.....132
Prés St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de
Meubles en noyer, bois de rose et acajou,
Qu'il vend aux prix les plus réduits.
Réparation de meubles.
N.B.—Il occupe assez de déménagements.
30 juin—Lun—D Mar 6

Avis aux contribuables.

Département de l'assessement,
Hôtel de ville, salle No 15,
Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 87 de la loi No 96 de 1877, avis est donné par la présente que les rôles d'assessment de 1879 pour les propriétés foncières et personnelles en cette ville, pour les taxes d'Etat et de ville de 1880, seront complétés et déposés pour inspection et correction au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'hôtel de ville, du 7 juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS,
Administrateur des assessments,
et président du Bureau des assessments.

27juin—

AVIS.

La Banque d'Orléans en liquidation.—Les actionnaires reconnus par le tableau présenté en cour, dont les réclamations n'ont pas été opposées, sont priés de se présenter à la succursale de banque, le 28 juillet et les jours suivants, entre neuf et deux heures, pour recevoir une partie des dividendes de CINQ pour cent sur les sommes à eux reconnues dûes.

Il n'est pas permis de distribuer davantage, en raison des oppositions pendantes, au tableau ci-rapporté.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1879.

G. N. BRAUDIGARD,
JOSEPH BAYLE,
D. A. S. VAUVERT,
Liquidateurs.

19juil—10f

Banque de "New Orleans Commercial Company", au coin des rues Conseil et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1879.—A une réunion du conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain.

JOSEPH MITCHELL,
Caissier.

30juin—1m

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Rampart.
6juin—1an D Dim J

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après le pont flottant Pauge de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la perfection de leur art.
Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Harmonie.

Ancien praticien de maître des Etats-Unis, offre ses services aux vieilles racines, aux dames et aux enfants, et s'engage à leur donner satisfaction. Il a fait une étude spéciale des dents artificielles et garantit que personne ne pourra faire mieux que lui. Consultations gratuites. Prix modérés.

Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Références données et exigées.

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,

PHILADELPHIE.
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

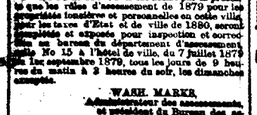

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.

Mis en fûts.

Vendu par tous les droguistes et les grocers de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
28juin—6m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est le seul véritable et exportable de toutes les huiles, a reçu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prime Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de nos marques sera rigoureusement poursuivie selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,
27 et 29 rue Decatur.

29juin—6m

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2,50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et cirage en tous genres faits ici dans la meilleure manière et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par aucune autre maison en ville. Commandes de toutes les parties du pays seront exécutées avec célérité. Retournez-nous à cette ouvrière sont mises par les meilleures manufactures du pays.

17 juin—7f—1m Vdc

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,
Coin Française et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est : "Ventes rapides et légers profits."

29juin—1m

FRITZ JAHNCKE.

2202 et 2210.....DELORD.....2202 et 2210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHEILLINGER PATENT PAVEMENT.

Marchand de pierres allemandes, de Carbonne, Kentucky, Kentucky, Kentucky